

COMMUNE D'ACHERES  
YVELINES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU  
CONSEIL MUNICIPAL DU 5 FEVRIER 2025

N°6

Objet :

VERSEMENT D'UN DON A LA  
PROTECTION CIVILE POUR  
SOUTENIR LA POPULATION  
DU DEPARTEMENT DE  
MAYOTTE SUITE AU  
PASSAGE DEVASTATEUR  
DU CYCLONE CHIDO DU 14  
DECEMBRE 2024

Rapporteur :

M. François DAZELLE

Date de la Séance :

5 FEVRIER 2025

Date de la Convocation :

30 JANVIER 2025

Date d'affichage de la  
convocation :

30 JANVIER 2025

**L'AN DEUX MILLE VINGT-CINQ, le 5 février à dix-neuf heures trente**, le Conseil Municipal de la Ville d'Achères s'est réuni en séance sous la présidence de Monsieur François DAZELLE, Maire-Adjoint d'Achères, suite à la convocation faite plus de cinq jours à l'avance et affichée à la porte de la Mairie.

Etaient présents :

François DAZELLE, Annie DEBRAY-GYRARD, Céline CHASSIN, Daniel GIRAUD, Jean-François DEMAREZ et Katell LANDIER.

**Maire-Adjoints**

Jacques TANGUY, Camille VAUR, Dominique DESMET, Evelyne BEAUDICHON et Abdelyamin DERRADJI.

**Conseillers Municipaux Délégués**

Sarah SABOURIN, Nicole MARTIN, Véronique LEBARBÉ, Jean-Paul DEMAREZ, Landry NKOUKA MILANDOU, Fatiha YAHIAOUI, Olivier LE GOFF, Lydie AUGUIN, Maeva CRUZ, Valentin GUILLAUME, Michèle FOUBERT, Annie-Nicole M'BOË, Louis-Armand VIREY et Jessica DORLENCOURT.

**Conseillers Municipaux**

Etaient absents excusés ayant donné pouvoir :

Marc HONORÉ	pouvoir à	François DAZELLE
Martin DESSAIGNES	pouvoir à	Céline CHASSIN
Suzanne JAUNET	pouvoir à	Katell LANDIER
Alisson ZANI	pouvoir à	Abdelyamin DERRADJI
Gharib NAJI	pouvoir à	Sarah SABOURIN
Yves FUZET	pouvoir à	Annie DEBRAY-GYRARD
Jean-Marc JUSTINE	pouvoir à	Jean-François DEMAREZ
Grégory SANCHEZ	pouvoir à	Jessica DORLENCOURT

Etaient absents :

Salim LESAGE  
Mourad MERGUI

Secrétaire de séance : Mme Sarah SABOURIN

NOMBRE DE CONSEILLERS

En exercice : 35

Membres présents : 25

Membres représentés : 08

Membres absents : 02

VOTE :

UNANIMITE

Ville d'Achères  
2025/ .....

**CONSEIL MUNICIPAL DU 05/02/2025**

**N°006**

**OBJET : VERSEMENT D'UN DON A LA PROTECTION CIVILE POUR SOUTENIR LA POPULATION DU DEPARTEMENT DE MAYOTTE SUITE AU PASSAGE DEVASTATEUR DU CYCLONE CHIDO DU 14 DECEMBRE 2024**

**Rapporteur : M. François DAZELLE**

**VU** le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L1111-1,  
**VU** l'avis favorable de la Commission Municipale Finances et développement économique du 24/01/2025

**Considérant** le passage du cyclone Chido qui a ravagé le département de Mayotte le 14 décembre 2024,

**Considérant** la gravité des drames humains et l'importance des dégâts matériels,

**Considérant** l'urgence de la situation,

**Considérant** que la commune d'Achères souhaite prendre sa part, dans la mesure des moyens dont elle dispose, dans l'élan de solidarité nationale qui se met en place,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré** à l'unanimité des membres présents et représentés

**ARTICLE 1 : DECIDE** de verser un don de 2 000 euros à la Protection civile pour soutenir la population du département de Mayotte suite au passage dévastateur du Cyclone Chido du 14 décembre 2024.

**ARTICLE 2 : AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à prendre toute décision et à signer tout acte, pièce ou document nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**ARTICLE 3 : DIT** que les crédits sont inscrits au budget 2025 (Fonction : 024 - Nature : 65748)

**Fait et délibéré à Achères, le 5 février 2025**

Delibération publiée le .

Pour extrait conforme,

Le Maire

Marc HONORE

